

GRAUVES 51 - PLACE DES ECOLES

DIMANCHE 24 MAI 2026

8^{ème} BROCANTE organisée par l'association

« Art de Vivre » en collaboration avec MG ORGANISATION

BON DE RESERVATION à retourner avant le 12/05

avec le règlement à ART DE VIVRE

adresse : chez M Didier Le Brun

34 rue d'Epernay – 51190 Grauves – 06 72 34 61 41

Restauration et buvette assurées sur la place de la mairie

Heure d'arrivée des exposants : 6 heures 1/2

NOM :

Prénom :

Né (e) le : / / à :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél : / / / / /

Mail (en majuscule pour la visibilité) pour être prévenu en avant-première :

Particulier : N° carte d'identité ou permis de conduire :

Délivré le : / / Par :

Professionnel : N° RC :

Délivré le : / / Par :

Articles vendus :

TARIF : 10 € par emplacement de 3 mètres linéaires

Nombre d'emplacement (s) de 3m : x 10 € = €

REGLEMENT : ESPECES ou CHEQUE libellé à l'ordre de l'ART DE VIVRE

Les places réservées et payées non prises à 8 h seront acquises à l'association

Les emplacements doivent être rendus propres

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que ce que j'ai à vendre m'appartient

Fait le / /2026 à GRAUVES

Ne pas jeter sur la voie publique

GRAUVES 51- PLACE DES ECOLES

DIMANCHE 24 MAI 2026

8^{ème} BROCANTE organisée par l'association

« Art de Vivre » en collaboration avec MG ORGANISATION

BON DE RESERVATION à retourner avant le 12/05

avec le règlement à ART DE VIVRE

adresse : chez M Didier Le Brun

34 rue d'Epernay – 51190 Grauves – 06 72 34 61 41

Restauration et buvette assurées sur la place de la mairie

Heure d'arrivée des exposants : 6 heures 1/2

NOM :

Prénom :

Né (e) le : / / à :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél : / / / / /

Mail (en majuscule pour la visibilité) pour être prévenu en avant-première :

Particulier : N° carte d'identité ou permis de conduire :

Délivré le : / / Par :

Professionnel : N° RC :

Délivré le : / / Par :

Articles vendus :

TARIF : 10 € par emplacement de 3 mètres linéaires

Nombre d'emplacement (s) de 3m : x 10 € = €

REGLEMENT : ESPECES ou CHEQUE libellé à l'ordre de l'ART DE VIVRE

Les places réservées et payées non prises à 8 h seront acquises à l'association

Les emplacements doivent être rendus propres

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que ce que j'ai à vendre m'appartient

Fait le / /2026 à GRAUVES

Ne pas jeter sur la voie publique